



**COMMUNE DE PECQUENCOURT**

**CANTON DE MARCHIENNES**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**DOCUMENT PROGRAMME**

**Avril 1991**



# SOMMAIRE

A - CADRE GENERAL

B - CONTEXTE

C - OBJECTIFS

- MISE A JOUR

- ACTUALISATION

- SCHEMA DIRECTEUR

D - PROCESSUS

- PROGRAMME

- SCHEMAS D'ORGANISATION

- A.P.S.





ING

Vred

PECQUENCOURT

Rieulay

MONTIGNY-OSTREVENT

Bruille-lez-Marchiennes

Le Marais d'Auchy

le Marais

Grands Ebbous

Cité du Bois Duriez

la Tourberie

Cité Nouvelle

Bois de Montigny

Cité Barrois

le Nouveau Monde

de Beaurepaire

Centre équestre

Cité des Pâtures

Lauremont

Cité le Plenti

Voie de Masny

le Paradis

Bas Champs

Champs d'Anchin

Anc. Fosse Lemay

les Pommiers Sauvages

Institut médical

Maille d'Ecaillon

les Sarts

les Bas Riez

Bruille-lez-Marchiennes

Fm<sup>e</sup> du Muid

## A - CADRE GENERAL

Le Conseil Général a mis en place une politique pour l'amélioration du cadre de vie basé sur un partenariat Commune/Conseil Général et comprenant deux phases

La première consiste en une étude **diagnostic** à l'échelle du territoire communal et parfois intercommunal. Ce diagnostic est conjugué avec l'ensemble des orientations et souhaits municipaux pour élaborer un outil de gestion à moyen et long terme de l'ensemble de la commune. Cette première phase aboutit à un calendrier pluriannuel de travaux.

La deuxième phase, est la **mise en œuvre** progressive du calendrier de travaux avec, si nécessaire, des actualisations ou recalages pour tenir compte de la vie communale.

La commune de **Pecquencourt** très active sur le chapitre général "cadre de vie" désire mener cette procédure et a donc établi ce document programme en vue de s'adjoindre un maître d'œuvre : architecte/architecte et paysagiste, pour mener l'étude, première phase mentionnée ci-dessus.

## B - CONTEXTE

Le cadre de l'étude à mener avec la ville de **Pecquencourt** se distingue de la plupart des autres par le fait qu'une démarche analogue a été entreprise il y a une dizaine d'année.

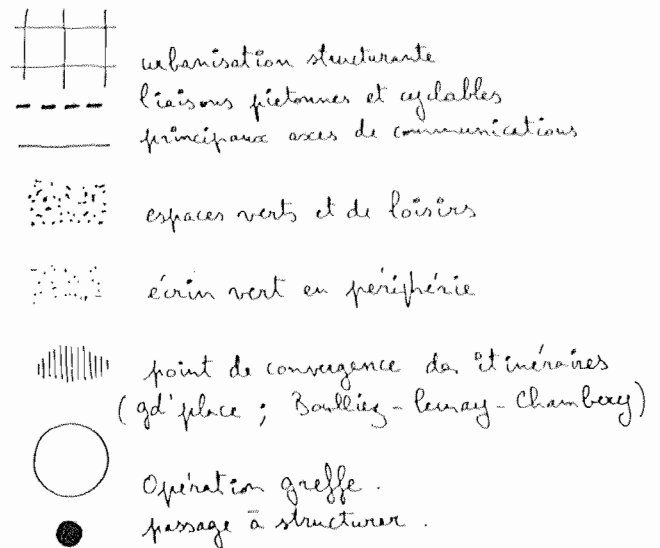
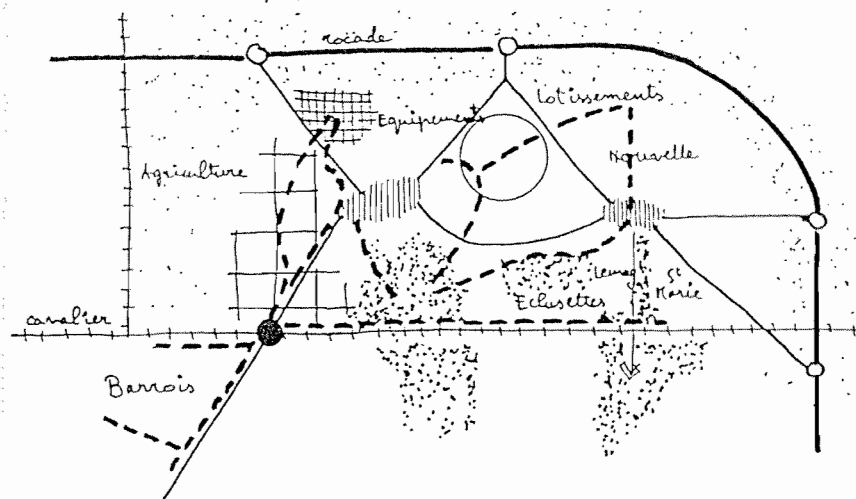
En juin 1982, l'Equipe Mobile CODRA avec le concours de la Direction Régionale de l'Equipement du Nord-Pas-de-Calais - la D.D.E. du Nord et la D.R..E., a remis le fruit de son travail à savoir un **dossier diagnostique et suggestions** ayant les mêmes finalités que l'étude "cadre de vie" actuelle : être un outil de gestion communal, sorte de fil rouge pour 5 à 10 ans.

Les dix années se sont écoulées, des réalisations (place centrale...) ont vu le jour, le contexte communal a évolué et de nombreuses réalisations sont en cours de mise en œuvre ou en cours d'étude avec divers partenaires.

## C - OBJECTIFS

L'étude à réaliser prend appui sur la pertinence du dossier CODRA et entreprendra donc l'actualisation du schéma directeur défini en 1982.

### Principe d'organisation -



Etude CODRA - 1982 -

Pour ce faire, trois paramètres sont déterminants :

- 1 - la mise à jour : prise en compte des réalisations
- 2 - l'actualisation : accompagner et conforter l'ensemble des actions en cours et en gestation en associant les partenaires de la commune
- 3 - le nouveau schéma directeur : définition d'une stratégie de développement et de gestion avec les axes prioritaires.

## 1 - MISE A JOUR

L'équipe de maître d'œuvre aura à recenser et à analyser les réalisations et orientations des années postérieures à l'étude CODRA.

En effet, plus qu'une mise à jour, il semble opportun de tirer, si nécessaire, les leçons des aménagements réalisés.

- Grande-Place
- Equipements entre les cités Lemay et Sainte Marie
- Rénovation de ces cités
- Remise en cause de la base de loisirs du Bois Royal et des Biats du fait notamment des actions entreprises sur le terriil de Rieulay à l'Est (zone de loisirs) et de Germinies à l'Ouest (golf)
- Construction de logements au Nord amorçant la densification du centre
- .....



## 2 - ACTUALISATION

En matière de Cadre de vie et d'Urbanisme la commune œuvre souvent en partenariat (Etat - Région - Département).

Du fait de son fort impact financier ce processus fait parti des outils indispensables à une bonne gestion communale.

Il conviendra donc de recenser et de mesurer l'impact de ces réalisations.

- Changement de statut à venir du C.D. 225 en rocade Douai-Valenciennes (financement état) :
  - . aire de repos au niveau du terril de Rieulay
  - . giratoire au Nord à l'intersection avec le C.D. 25
  - . cicatrisation paysagère au Sud de la voie.
- Démolition de la Cité des Eclusettes et plantation du site (opération Girzom : requalification des camus hauts).
- Mise en exploitation du Cavalier en limite Nord du paysage rural (agriculture - marais - bois). Exploitation par Tercharnord, comme le terril de Rieulay.

La définition nouvelle du site avec la prise en compte du G.R. 121 est conduit dans le cadre du Sirsa, contrat d'agglomération (Etat-Région-Commune).

- Renforcement de la liaison par le C.D. 25 entre la Cité Barrois et le centre ville : intervention sur l'emprise (enrobé et piste cyclable) par le Conseil Général en 1992 (D.V.I.). (C.D. 25 (1992))
- Procédure : "Développement Social des Quartiers" pour la Cité Barrois.
- Contrat de rivière en projet sur l'Ecaillon comprenant les actions à mener sur le cours d'eau et les implications sur les domaines bâtis jouxtant le lit.
- Poursuite des aménagements en centre ville par la valorisation du contour de l'église (partenariat Girzom - acquisitions en cours).

- Résorption de la friche Barrois et verdissement faisant l'objet d'un contrat Etat/Région. Etude diagnostique faite par l'Atelier du Renouveau de Bruay-La-Buissière.
- ...

### 3 - SCHEMA DIRECTEUR

Outre les axes définis par l'étude CODRA qui restent d'actualité, l'équipe de maîtrise d'œuvre aura à les compléter à l'occasion d'une attention plus soutenue sur les thèmes suivants :

- Valorisation du mini-centre à la jonction des Cités Nouvelle/Sainte Marie/et Lemay.
- Mise en scène des portes communales depuis la future rocade.
  - . Une concertation avec la commune de Vred est souhaitable à l'occasion du redressement du C.D. 25 au point de tangence avec la Scarpe.
  - . Remise en situation de délaissés ou culs de sac consécutifs à la rocade.
  - . Coordination avec le SIDEN à l'entrée Nord (bâtiment à venir).
- Préparation du contrat de rivière sur l'Ecaillon par un recensement des atouts et des difficultés générées par le courant d'eau (SIRSA).
- Calage du contour de l'église, aménagement venant en écho aux travaux réalisés sur la place.
- Etablissement d'un cahier des charges pour l'exploitation du chantier par Tercharnord afin de ménager les éléments de complicité entre ce site à recomposer et les attendus municipaux :
  - . G.R. 121
  - . Liaisons Nord/Sud depuis le Cavalier
  - . Aménagements des Eclusettes après démolition.
- Examen et définition des principes de densification au centre ville par extension de la zone bâti (greffe)
- Définition de la part communale dans le devenir du C.D. 25 entre la place et le Sud de la Cité Barrois.

## D - PROCESSUS

Parallèlement à cette **mise à jour**, cette **actualisation** et ce **schéma directeur**, il est proposé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de suivre un cheminement général à ce type d'étude cadre de vie.

Ce cheminement se déroule en trois étapes. A la fin de chacune d'elles, il est proposé de faire le point avec l'ensemble des professionnels concernés et le C.A.U.E.

### 1 - POURSUITE AVEC L'EQUIPE COMMUNALE DE LA DEFINITION PRECISE DU PROGRAMME.

Le maître d'œuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent les choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan P.O.S. - cadastre - photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux.

- D.D.E. - D.D.A. - D.R.A.E. - D.R.A.C. - SIRSA
- Syndicat et office de tourisme
- Habitants - enseignants - commerçants - associations - syndicat des transports
- Communes voisines
- D.V.I.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

## 2 - ANALYSE DES SITES ET PRODUCTION DE SCHEMAS D'ORGANISATION

L'analyse du territoire communal permettra au maître d'œuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains éléments du programme.

Les propositions du maître d'œuvre s'élaboreront à travers un ensemble d'esquisses et des schémas d'organisation permettant d'arrêter les options d'aménagement.

Le maître d'ouvrage pourra également, user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants à s'associer à l'œuvre commune.

### 3 - DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET REALISATION D'AVANT-PROJETS-SOMMAIRES.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, le maître d'œuvre établira un programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- L'exemplarité
- L'urgence
- Les opportunités (partenaires...)
- Le coût
- ...

Les Avant-Projets-Sommaires des sites concluront cette troisième étape.

Parallèlement à ces missions "ordinaires", la commune demandera au maître d'oeuvre de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations telles que "journée de la haie, de l'arbre"...)

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles".

Le Conseil Général souhaite à moyen terme communiquer à un public élargi le contenu des études communales réalisées dans le cadre de cette politique.

A cette fin, il pourra être demandé au maître d'oeuvre des documents graphiques permettant d'illustrer le travail réalisé pour la commune.

La rédaction de ce document programme et notamment son découpage en thèmes ne permettent pas de mentionner de façon exhaustive l'ensemble des préoccupations municipales.

Seules l'analyse diagnostique et l'étude permettront de trouver une cohérence et une exhaustivité dans l'énoncé des lieux à investir, d'autant qu'elles s'accompagneront d'échanges avec les gestionnaires municipaux et leurs partenaires.